

# Propositions des pilotes pour le projet de loi Industrie Verte



# Préfaces

## **Bruno Le Maire**

Ministre de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté industrielle et numérique

## **Roland Lescure**

Ministre délégué chargé de l'Industrie



Nous tenons à remercier Guillaume Kasbarian et l'ensemble des pilotes pour ce travail de concertation mené depuis janvier 2023 afin d'enrichir le projet de loi pour l'industrie verte.

Notre méthode reste la même : l'écoute et la concertation, avant la décision. Nous l'avons notamment utilisée pour la loi PACTE en 2019 et pour nos récentes propositions sur l'influence commerciale.

La France a de grands atouts : une énergie décarbonée et abondante, un niveau de formation de qualité et une volonté affichée du gouvernement, depuis 2017, d'accompagner la transition de nos industries. Les 54 milliards d'euros du plan France 2030 constituent un effort majeur pour construire la prospérité économique de demain.



La France redevient une nation industrielle. C'est une réalité dans les chiffres comme dans les territoires. Avec 80 annonces de nouvelles usines en France, nous avons en 2022 créé plus d'usines que nous n'en avons fermées. Près de 90 000 emplois industriels ont été recréés en cinq ans. Autrement dit, pour la première fois dans l'histoire de l'industrie française, nous aurons non seulement stoppé mais inversé la tendance.

Mais nous devons aller plus vite. La compétition entre les grandes puissances vertes de demain a déjà commencé. Les technologies qui s'imposeront dans la compétition mondiale sont connues : l'hydrogène, les batteries, les semi-conducteurs, les panneaux photovoltaïques, les pompes à chaleur... Nous devons permettre à ces technologies indispensables à notre souveraineté de se développer rapidement en France.

Le dérèglement climatique est le défi historique de ce début de siècle, et l'industrie sera au cœur des solutions à ce défi. C'est aussi une nouvelle révolution industrielle qui doit tous, acteurs privés et publics, nous mobiliser. Le projet de loi Industrie Verte a pour ambition de permettre à la France d'accélérer cette nouvelle page de son histoire industrielle.

**Guillaume Kasbarian**

Député d'Eure-et-Loir

Président de la commission des affaires économiques



**Le cap fixé est clair : faire de la France la première nation européenne de l'industrie verte.**

Réindustrialiser la France et atteindre nos objectifs de décarbonation, en mobilisant toutes les forces vives de nos territoires.

Le chantier est exigeant mais cet objectif est atteignable. J'en suis convaincu.

**Depuis 2017, nous avons mené une politique en faveur de la réindustrialisation de la France. Celle-ci porte ses fruits.** Grâce notamment aux mesures de compétitivité, d'attractivité et de simplification, les usines rouvrent dans nos territoires et nous rapprochent chaque jour du plein emploi. Ce qui semblait alors impensable est devenu possible.

**Dans un contexte de concurrence entre les grandes puissances mondiales, et face à l'accélération de la crise climatique, il nous faut redoubler d'efforts pour renforcer notre indépendance stratégique, assurer notre souveraineté industrielle et attirer des entreprises dans nos territoires.** Pour ce faire, nous devons encourager l'industrie française à s'engager davantage dans la transition environnementale, développer de nouvelles capacités industrielles décarbonées, et lever les derniers freins qui subsistent pour poursuivre notre politique d'attractivité. C'est tout le sens de nos propositions.

Avec les cinq groupes de travail, constitués de parlementaires, d'élus locaux, de dirigeants d'entreprise et de représentants associatifs, nous sommes allés **sur le terrain** recueillir le témoignage des acteurs concernés : **nous avons mené plus de 300 auditions et recueilli plus d'une centaine de contributions écrites sur les trois derniers mois**, preuve de l'intérêt et de l'attente suscités par nos travaux.

Grâce à ce travail de réflexion, de concertation et de co-construction, **nous avons abouti à un corpus de 29 propositions qui visent à utiliser tous les leviers disponibles dont nous disposons au niveau français pour atteindre nos objectifs.**

Mais notre travail ne s'arrêtera pas là. Dans les prochaines semaines, nous engagerons une nouvelle phase de concertation. Nos propositions feront l'objet d'une consultation publique. Nous retournerons sur le terrain pour les tester auprès des différents acteurs. Enfin, nous engagerons un travail au niveau parlementaire, en élargissant les discussions aux différents groupes d'oppositions constructives, pour faire de ce texte un véritable objet de consensus national.

**Faire de la France la première nation européenne de l'industrie verte, voilà un projet fédérateur qui doit rassembler, au-delà des traditionnels clivages, les Françaises et les Français.**

# Sommaire

Préfaces .....	3
<b>-I- Une méthode : l'écoute .....</b>	<b>7</b>
1. Présentation de la méthode .....	8
2. Présentation des pilotes.....	9
3. Les auditions .....	11
4. Les contributions écrites.....	12
<b>-II- Les propositions des pilotes.....</b>	<b>14</b>
Chantier 1 – Transformer la fiscalité pour faire grandir l'industrie verte.....	15
#1 – Aider l'industrie à s'engager dans la décarbonation .....	15
#2 – Soutenir la production verte par des crédits d'impôt .....	16
#3 – Donner de la visibilité à l'industrie avec l'assurance de contrats de long terme d'énergie décarbonée.....	17
#4 – Financer les mesures annoncées.....	18
Chantier 2 – Ouvrir des usines, réhabiliter des friches, mettre à disposition des terrains.....	19
#5 – Renforcer la planification des implantations industrielles dans les territoires.....	19
#6 – Préparer plus de sites « clés en mains » pour réduire les délais d'implantation.....	20
#7 – Accélérer la dépollution des terrains industriels .....	21
#8 – Repenser les garanties financières pour dépolluer les terrains industriels .....	22
#9 – Réduire les délais de la commission nationale du débat public pour l'industrie verte .....	23
#10 – Paralléliser et améliorer les procédures administratives pour accélérer la réindustrialisation.....	24
#11 – Favoriser l'économie circulaire industrielle en France.....	25
#12 – Sécuriser les porteurs de projets industriels et clarifier le cadre des contentieux environnementaux ....	26
Chantier 3 – Produire, commander et acheter en France .....	27
#13 – Créer un standard d'excellence environnementale : « le Triple E ».....	27
#14 – Mieux accompagner les entreprises dans leur diagnostic de décarbonation et renforcer l'obligation de publication d'un BEGES et d'un plan de transition .....	28
#15 – Favoriser les produits verts dans les achats publics .....	29
#16 – Garantir une stabilité des normes sur 5 ans pour donner de la visibilité aux porteurs de projets industriels .....	30

Chantier 4 – Financer l’industrie verte française .....	31
#17 – Créer un label « Industrie verte » .....	31
#18 – Transformer le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) en un « Livret Vert » .....	32
#19 – Créer un « Livret Climat » pour les mineurs .....	33
#20 – Accroître le financement des entreprises non-cotées engagées dans la transition grâce à l’épargne retraite et l’assurance vie .....	34
#21 – Prioriser l’effet de levier en renforçant les mécanismes de la garantie verte .....	35
Chantier 5 – Former aux métiers de l’industrie verte .....	36
#22 – Lancer une grande campagne de communication sur les métiers de l’industrie .....	36
#23 – Faire découvrir les métiers de l’industrie dès le collège en impliquant les entreprises .....	37
#24 – Rendre obligatoire l’affichage du taux d’emploi et des salaires en sortie de formation sur toutes les plateformes d’orientation .....	38
#25 – Doubler le nombre d’écoles de production et renforcer les Campus des Métiers et des Qualifications sur l’ensemble du territoire .....	39
#26 – Renforcer les filières de production des lycées professionnels et leurs partenariats avec les entreprises .....	40
#27 – Former plus aux métiers de l’industrie : augmenter le vivier industriel en école, à l’université et par la formation professionnelle .....	41
#28 – Expérimenter l’introduction d’objectifs de féminisation dans les classes préparatoires scientifiques .....	42
#29 – Renforcer l’adéquation entre la formation continue et la transition écologique dans l’industrie .....	43

-|-

# Une méthode : l'écoute

# 1. Présentation de la méthode

## Cinq groupes de travail

- 1- Transformer la fiscalité pour faire grandir l'industrie verte
- 2- Ouvrir des usines, réhabiliter des friches, mettre à disposition des terrains
- 3- Produire, commander et acheter en France
- 4- Financer l'industrie verte française
- 5- Former aux métiers de l'industrie verte

## 12 pilotes

- 6 parlementaires – 1 maire – 5 chefs d'entreprises
- Chargés des cinq groupes de travail
- Chargés d'animer la consultation et de formuler des propositions

Janvier

Février

Mars

Avril

> 3 mois de consultations

300

auditions

138

contributions écrites





## 2. Présentation des pilotes

### Chantier n°1 : Transformer la fiscalité pour faire grandir l'industrie verte



**Mathieu LEFEVRE**  
Député Renaissance  
du Val-de-Marne, membre de la  
commission des finances



**Thierry DEAU**  
Directeur général de Meridiam

### Chantier n°2 : Ouvrir des usines, réhabiliter les friches, mettre à disposition des terrains



**Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK**  
Députée Horizons de Seine-Maritime,  
membre de la commission des lois



**Marie-Claude JARROT**  
Maire de Montceau-les-Mines



**Ilham KADRI**  
Présidente et directrice  
générale de Solvay

### Chantier n°3 : Produire, commander, acheter en France



**Bruno MILLIENNE**  
Député MoDem des Yvelines, vice-président  
de la commission du développement  
durable et de l'aménagement du territoire



**Philippe d'ORNANO**  
Président et directeur général  
de Sisley

## Chantier n°4 : Financer l'industrie verte française



**Damien ADAM**  
Député Renaissance de Seine-Maritime,  
membre de la commission  
du développement durable  
et de l'aménagement du territoire



**Michel PAULIN**  
Directeur général d'OVHcloud

## Chantier n°5 : Former aux métiers de l'industrie verte



**Astrid PANOSYAN-BOUVET**  
Députée Renaissance de Paris,  
membre de la commission  
des affaires sociales



**Moussa CAMARA**  
Président-fondateur de l'association  
Les Déterminés

### 3. Les auditions

#### ENTREPRISES

150 entreprises, de toutes les tailles (PME, ETI, grands groupes) et partout en France

#### FÉDÉRATIONS INDUSTRIELLES

ANIA, AIF, FEFIS, FIECC, France Chimie, France Hydrogène, LEEM, PFA, SER, UIMM, CiNav, GIFEN

#### ORGANISATIONS PATRONALES ET SYNDICALES

- **Organisation patronales** : MEDEF, AFEP, METI, CPME, France Industrie
- **Organisation syndicales** : CFDT, CGT, CFE-CGC, FO, CFTC

#### ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES

- 15 associations reçues lors de trois tables rondes
- 15 entreprises du Grand Défi et de la Convention des Entreprises pour le Climat

#### ASSOCIATIONS D'ÉLUS LOCAUX

- Régions de France
- Association des Départements de France
- Association des Maires de France et des présidents d'Intercommunalités
- Intercommunalités de France
- Villes de France
- France Urbaine
- Association des Petites Villes de France
- Association des Maires Ruraux de France

#### ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ADEME, BPI France, Banque de France, Afnor, COFRAC, BEI, CCI France, CDC, BDT

#### ACTEURS DE LA FORMATION

- Directeurs d'écoles d'ingénieur, d'écoles de production, instituteurs, proviseurs, élèves

## 4. Les contributions écrites

138 contributions

4F (Fret Ferroviaire Français du Futur)	CSF Industries pour la construction
A3M (Alliance des minerais, minéraux et métaux)	CSF Industries et technologies de santé
ACDV (Association Chimie du Végétal)	CSF Mode et Luxe
ADEPALE	Data4
AFCB (Association Française des Compostables Biosourcés)	DEFI (Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement)
AFEP (Association française des entreprises privées)	Départements de France
AFILOG	Derichebourg
AFNOR	Derichebourg Environnement
AFNOR Certification	EcoVadis
Aliapur	EDF
Aluminium France	Electricité de Strasbourg
Amazon	Elyse Energie
ANIA (Association nationale des industries alimentaires)	ENEDIS
Antargaz	ENGIE
APIC (Association de promotion et d'identification des cycles et de la mobilité active)	Equinix
ARMOR	EVOLIS
ASPIM	FEBEA
Association des Départements de France	FEDENE (fédération des services énergie environnement)
Association des Industries de Matériaux et Composants pour la Construction	Fédération Nationale du Bois
Avril Group	FEDEREC (fédération professionnelle des entreprises du recyclage)
Banque des Territoires	FHER (Fédération Hygiène et entretien responsable)
BPI France	FIEEC (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication)
CCI France	FIF (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux)
CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs)	Filière Béton
CFDT	Filière caoutchouc
CFE-CGC	Filière logistique
CGT	Filière recyclage pneumatique
Cleantech for France	Filière Réseaux Electriques
Confédération des Grossistes de France	Filière Vélo
Convention des entreprises pour le climat	FIM (Fédération des industries mécaniques)
Coopération agricole	FIPEC (Fédération des industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs, préservation)
CPME	Forum pour l'Investissement Responsable
CSF Bois	FitchRatings
CSF Chimie et Matériaux	FNADE

France Additive	Poujoulat
France Chimie	PFA (Plateformes automobiles)
France Hydrogène	PHYTEIS
France Industrie	Pour un réveil écologique
France Logistique	Reclaim Finance
France Nature Environnement	Refashion
France Recyclage Pneumatiques	Réseau Action Climat
France Universités	Retrofleet
France Urbaine	RIFT
FSNB Health & Care	Roquette
Futerro	RTE
GICAN (Groupement des industries de construction et activités navales)	SER (Syndicat des énergies renouvelables)
GIMELEC (Groupement des entreprises de la filière électro-numérique française)	SERCE (les entreprises de la transition énergétique et numérique)
Greenlobby	SFIC (Syndicat Français de l'Industrie Cimentière)
GRT Gaz	SIRMELEC (Service et Maintenance de matériel électrique)
Heppner	Société Générale
Hexatrust	Solar Impulse
INMA	Start Industrie
Innovafeed	Sublime Energie
Institute for climate economics (I4CE)	Suez
Institut Circle	Territoires d'industrie
Institut de la Finance Durable	The Shift Project
Institut Montaigne	Trendeo
Institut National de l'Economie Circulaire	UFE (Union française d'électricité)
Intercommunalités de France	UGAP
Le Grand Défi des entreprises pour le climat	UIT (Union internationale des télécommunications)
LEEM (Les Entreprises du médicament)	UNICEM (Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction)
Materrup	UNICLIMA
MEDEF	UNIFA (Union des Industries de la Fertilisation)
METEX	Union Sport et Cycle
Michelin	Union TLF
MIF (Les Minéraux pour l'industrie)	UNPG (Union nationale des producteurs de granulats)
MOBILIANS (entreprises de la distribution et des services de l'automobile en France)	Véolia
Néolithe	
Novamont	
Origine France Garantie	
Pernod Ricard	

-||-

# Les propositions des pilotes

# #1 – Aider l'industrie à s'engager dans la décarbonation

Cette mesure doit déclencher les programmes d'investissements des entreprises industrielles en faveur de leur décarbonation avec, et c'est une nouveauté, un objectif de résultat au lieu d'un objectif de moyen. Ce n'est pas à l'État de décider comment décarboner un site, mais à l'industriel, qui connaît le mieux son outil, de trouver la solution adéquate, de la déployer et de mesurer ses résultats.

## UN PROBLÈME

# -50%

Pour atteindre nos objectifs de neutralité carbone, l'industrie doit diminuer ses émissions de 50 % d'ici 2030 : cela nécessite d'appuyer toutes les initiatives en faveur de la décarbonation de l'industrie.

Investir dans la décarbonation de l'outil industriel existant est coûteux : une entreprise doit renouveler ses outils ou ses sources d'énergie.

Les systèmes d'aides actuels reposent sur des subventions au cas par cas et ils récompensent la décision d'investissement plutôt que la réussite de la décarbonation.

## UNE SOLUTION

Les sites industriels s'engageant dans un plan de décarbonation recevront une subvention ou un crédit d'impôt prenant en charge une partie de leurs investissements, étalé sur une durée de 5 ans avec vérification, chaque année, de l'atteinte des jalons de décarbonation initialement contractualisés.

La mesure pourra s'appuyer sur un programme de financement adossé à une trajectoire carbone ou sur les obligations existantes, afin de limiter la durée d'analyse des dossiers et de validation de l'aide, et maximiser son automatisation.

D'autres dispositifs de financement pourraient également venir compléter cette mesure afin de répondre à l'*Inflation Reduction Act* des États-Unis, en lien avec France 2030.

## #2 – Soutenir la production verte par des crédits d'impôt

### PREAMBULE

Après consultation de l'ensemble des associations d'élus locaux, il a été décidé de ne pas proposer de modification de la fiscalité locale des entreprises, mais de réfléchir à des dispositifs fiscaux exposés ci-après.

Les *gigafactories* de batteries et d'électrolyseurs, les sites de raffinage des métaux, les technologies de recyclage et la production d'énergies renouvelables, de *small modular reactors* de nouvelle génération, de pompes à chaleur ou de composants nécessaires au réseau électrique font l'objet d'une compétition importante entre pays.

Cette mesure permettra de rendre compétitive la production en France de ces technologies, tout en réduisant l'empreinte carbone de leur production, compte tenu de la faible empreinte carbone de notre mix électrique. En abaissant le coût de production de ces produits, le coût de la transition sera par ailleurs réduit pour les consommateurs.

### UN PROBLÈME

**Batteries et métaux**  
**Electrolyseurs**  
**Pompes à chaleur**  
**Nucléaire de nouvelle génération**  
**Photovoltaïque & Eolien**  
**Capture, utilisation et stockage du carbone**  
**Semi-conducteurs**  
**Réseaux électriques**

Les nouvelles technologies clefs de la transition font face à des surcoûts initiaux de production par rapport à leurs concurrents fossiles, mais leur développement est indispensable et doit donc être soutenu. C'est ce que font les principales économies dans le monde, et il y a donc un risque que ces industries se localisent en dehors de France, surtout si nous faisons le choix de soutenir la consommation plutôt que la production.

### UNE SOLUTION

La production de technologies clefs (*ci-dessus*) donnera droit pour le producteur à un crédit d'impôt ou à une subvention dépendant du montant de l'investissement ou, si possible, de la quantité de produits fabriqués en France.

Cette aide sera décaissée rapidement, par exemple au moyen d'un préfinancement ou d'un versement anticipé. Alternativement, des mécanismes de suramortissement peuvent être proposés.



# #3 – Donner de la visibilité à l'industrie avec l'assurance de contrats de long terme d'énergie décarbonée

Cette mesure aura deux bénéfices majeurs :

- Elle permettra de donner accès à nos industriels à une énergie verte, à bas coût, avec une visibilité de très long terme
- Elle financera le développement de nouvelles installations d'énergie décarbonée ou leur renouvellement dans un cadre de contrats de gré à gré plus souples que celui des appels d'offres pour les tarifs, et donc favorable à l'accélération de leur déploiement

S'agissant d'un mode de financement des ENR se substituant au tarif d'achat, remplacés par une aide fiscale sur les contrats de long terme, elle ne constitue pas une dépense additionnelle, mais crée de nouveaux modes de financement partageant mieux leurs bénéfices avec l'industrie.

## UN PROBLÈME

L'industrie a besoin non seulement d'énergie à bas coût pour être compétitive mais aussi de visibilité à long terme pour décider d'investir dans des installations. La fluctuation des prix de marché de l'énergie pénalise notre industrie qui peut être conjoncturellement exposée aux prix des fossiles, avec de fortes variations à court-terme.

Les nouvelles installations ENR et nucléaire produisent à un prix stable sur le long terme. Ce prix reste cependant relativement élevé et, surtout, les ENR préfèrent bénéficier des tarifs d'achat plutôt que de conclure des contrats avec les industriels.

## UNE SOLUTION

La mesure consiste à soutenir la production d'hydrogène par une aide fiscale sur les tarifs d'achat des contrats de long terme d'électricité adossés à des installations nouvelles, sous réserve des possibilités ouvertes par le cadre européen.

L'aide devra être calibrée pour rendre attractive cette option pour les installations de production, tout en permettant d'obtenir un prix de l'énergie compétitif et prévisible pour l'industriel.

Cette mesure viendra appuyer les réformes du droit français et européen visant à favoriser les « PPA », et à être aussi efficace que les aides mises en place aux Etats-Unis.

Sa compatibilité avec le droit de l'Union européenne devra être confirmée, notamment au regard du nouveau cadre de soutien à la transition énergétique.

## #4 – Financer les mesures annoncées

Ces différentes mesures permettront de réallouer une partie de l’effort budgétaire et fiscal au profit du développement de l’industrie décarbonée et de considérer le projet de loi comme un investissement de la Nation au profit de la décarbonation de l’outil productif et de l’excellence environnementale française.

La décarbonation constituera dans les années à venir un avantage compétitif écologique majeur pour les entreprises qui produisent sur le territoire français. Cette approche budgétaire équilibrée, pluriannuelle et dynamique renforcera l’impact, la portée et l’efficacité du projet de loi.

### UN PROBLÈME

**0€**

Coût du projet de loi industrie verte pour les finances publiques.

Si l’implantation, l’extension ou la réimplantation d’industries décarbonées sur notre territoire permettront de générer des externalités positives en matière de finances publiques, le financement des mesures ici présentées doit être assuré par des mesures de compensation budgétaires et fiscales, autant que possible ciblées sur le soutien direct ou indirect aux énergies fossiles.

En outre, cette mesure permettra de concilier l’impératif de retour à l’équilibre des finances publiques avec le nécessaire soutien structurel et massif à la réindustrialisation et aux investissements verts.

L’intégration du retour sur investissement escompté des mesures portées par le projet de loi (recettes fiscales, sociales, emplois, investissements) ouvre aussi la voie à une approche dynamique et pluriannuelle de son cadrage budgétaire.

Dans un contexte économique exigeant, elle permettra de maximiser l’impact des mesures favorables à la compétitivité du site France et à l’investissement.

### UNE SOLUTION

Il est proposé d’agir sur plusieurs leviers.

Premièrement, il est proposé de réduire les dépenses fiscales brunes, notamment en relevant certains taux réduits de TICPE en concertation avec les acteurs concernés afin de favoriser leur transition décarbonée à travers des mesures de soutien.

Deuxièmement, il faut agir sur le bonus/malus automobile, par exemple en relevant le malus pesant sur les véhicules les plus polluants. La taxe sur les véhicules de sociétés (TVS) pourrait également être renforcée pour être claire et incitative.

Troisièmement, certains avantages aujourd’hui attachés au crédit impôt recherche (CIR) pourraient être réinterrogés, comme le doublement de CIR pour les jeunes docteurs ou la prise en compte des dépenses de veille technologique.

Enfin, continuer à mobiliser « France 2030 » pour soutenir l’industrie verte.

Le retour sur investissement de toute nature des mesures de soutien à la décarbonation de l’industrie devra également être intégré dans le cadrage budgétaire du projet.

## **#5 – Renforcer la planification des implantations industrielles dans les territoires**

En introduisant l'industrie dans la planification foncière régionale, la mesure conduit à une cohérence entre les orientations stratégiques de tous les territoires en matière économique et sa traduction foncière concrète.

Elle permet ainsi d'avoir un outil partagé pour préparer l'obligation de « zéro artificialisation nette », tout en laissant aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux communes les marges de manœuvre nécessaires.

### **UN PROBLÈME**

Chaque EPCI compétent en matière d'urbanisme est responsable de l'occupation des sols, et donc de l'implantation des zones industrielles et de la mise en œuvre éventuelle de travaux préparatoires destinés à faciliter des implantations effectives.

Certaines contraintes se posent toutefois à une échelle supérieure de l'EPCI :

1. Pour les sites de grande superficie, l'identification et la préparation des sites et la péréquation des surfaces doit être effectuée à un niveau plus large pour atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

2. C'est au niveau régional que s'élaborent les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) à ce stade.
3. A ce stade, il existe un manque de cohérence administrative : les implantations logistiques doivent faire l'objet d'une planification dans le SRADDET depuis la loi « climat et résilience », contrairement aux implantations industrielles.

### **UNE SOLUTION**

Introduire dans la loi un volet « industriel » au sein des objectifs de planification du SRADDET, en cohérence avec ce qui existe aujourd'hui pour le secteur logistique.

Les questions foncières liées à la stratégie industrielle devront être traitées au niveau régional, adapté en orientant les efforts des EPCI dans le sens d'une meilleure attractivité globale de la région sans nuire à l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

# #6 – Préparer plus de sites « clés en mains » pour réduire les délais d'implantation

Ces mesures permettent de préparer les terrains qui accueilleront demain des implantations industrielles : les aménageurs qui le désirent pourront ainsi anticiper certaines étapes administratives sur ces terrains en amont de l'arrivée du projet, et faire gagner environ six mois à l'industriel (élaboration de son dossier et lancement effectif de la procédure d'autorisation).

Un travail de cartographie à l'échelle nationale et régionale, actualisé chaque année, pourrait également permettre d'identifier les principaux sites disponibles pour les projets industriels. Le même travail pourrait être répliqué pour les friches industrielles.

## UN PROBLÈME

Un terrain « clé en main » utilisable rapidement pour y implanter une industrie doit présenter des caractéristiques opérationnelles particulières :

- Etre correctement desservi par des axes routiers voire, suivant le cas, ferroviaires ou fluviaux ou en mobilité douce
- Être alimenté (ou rapidement raccordé) en électricité, eau industrielle, le cas échéant gaz, vapeur, chaleur, de façon suffisante par rapport aux besoins
- Etre correctement dépollué pour l'usage industriel, ou pouvoir l'être dans des conditions maîtrisées et fiables, et ne plus comporter de bâtiments inutilisables
- Administrativement (pour l'urbanisme) : être compatible avec une implantation industrielle
- Avoir un inventaire faune-flore valide, et des compensations environnementales pré-identifiées
- Avoir « purgé » les questions d'archéologie préventive.

## UNE SOLUTION

Outre les questions de dépollution qui font l'objet d'autres propositions, il s'agit d'anticiper la préparation des terrains pour permettre aux industriels de disposer rapidement de foncier.

Trois objectifs sont poursuivis :

1. Permettre de lancer le mécanisme de compensation environnementale de manière anticipée, y compris pour un projet « isolé » (actuellement, les « sites naturels de compensation » ne s'appliquent que dans une logique de mutualisation entre plusieurs projets).
2. Lors d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet pour l'implantation d'une usine, permettre la reconnaissance de l'existence d'une « raison impérieuse d'intérêt public majeur » et ouvrir à l'industrie verte la mise en compatibilité des documents d'urbanisme suite à une déclaration de projet.
3. Garantir, une durée de validité des études faune - flore de trois ans.

Deux autres objectifs méritent d'être explorés :

- i. Pouvoir lancer, sur des projets importants de développement de l'industrie verte définis au niveau national, une mise en compatibilité accélérée des documents d'urbanisme et une exonération des quotas ZAN.
- ii. Pouvoir anticiper les procédures relatives à l'archéologie pour qu'un site d'implantation potentiel soit « purgé » des obligations en la matière.

# #7 – Accélérer la dépollution des terrains industriels

Les différents éléments de cette mesure sont destinés à accélérer la dépollution d'anciens sites industriels afin de les réutiliser pour une nouvelle implantation, tout en définissant clairement les responsabilités de chacun des acteurs.

## UN PROBLÈME

Pour qu'un terrain soit utilisable rapidement pour un nouvel usage industriel, il faut qu'il ait été dépollué par anticipation. Depuis dix ans, plusieurs lois ont mis en place des outils en la matière, notamment les lois « ALUR » (possibilité de faire appel à un tiers demandeur) et « ASAP »

(faire appel à un bureau d'études pour attester de la dépollution réalisée, donner au préfet le pouvoir de fixer un délai de réhabilitation), mais des améliorations restent souhaitables pour élargir le spectre des solutions possibles.

## UNE SOLUTION

Pour pouvoir anticiper la dépollution de terrains en vue d'une nouvelle implantation industrielle, plusieurs mesures sont utiles :

- Permettre à l'industriel de confier plus facilement le terrain à un nouveau porteur de projet « tiers demandeur » dès la fin de l'ancienne activité afin qu'il procède à la mise en sécurité et à la réhabilitation de manière optimisée.
- Préciser que la responsabilité de l'industriel, en cas de défaillance du tiers demandeur à qui le site a été confié, est celle de la mise en sécurité du site .
- Permettre l'utilisation de la nouvelle procédure de cessation d'activité, plus rapide et plus sécurisée, introduite par la loi ASAP, pour des dépollutions commencées avant cette loi mais pas encore terminées.
- Permettre au préfet de déclencher la procédure de cessation d'activité puis la réhabilitation d'une installation ou d'une partie de site inutilisée (et non pas seulement pour un site entièrement arrêté), afin d'inciter la réutilisation d'autant de parcelles industrielles que possible.

## #8 – Repenser les garanties financières pour dépolluer les terrains industriels

La suppression des garanties financières « sols pollués » permettrait d'éviter des dépenses inefficaces, et une perte de temps des exploitants et de l'administration pour les constituer, et tenter le cas échéant de les récupérer.

Il s'agit de remplacer des dispositions impactant tous les industriels potentiellement concernés, par des dispositions ciblées et efficaces permettant d'atteindre l'objectif d'application du principe pollueur-payeur.

### UN PROBLÈME

Aujourd'hui, des garanties financières sont demandées aux industriels de certains secteurs (traitement de déchets, industrie extractive, sites Seveso) mais aussi, en France, lorsque l'installation est susceptible de polluer les sols. Elles garantissent la mise en sécurité du site.

Le plus souvent, pour répondre à cette exigence, les industriels versent des primes d'assurance, pour un montant total de l'ordre de 20 M€ par an.

Or, en pratique, il est très rare que l'argent correspondant puisse être effectivement mobilisé dans les deux cas où il y en a le plus besoin rapidement, c'est-à-dire lorsqu'une entreprise entre en liquidation, ou bien lorsqu'est constatée une exploitation illégale.

Il serait par conséquent plus efficace de prendre des mesures permettant de sécuriser ces sommes destinées à la mise en sécurité du site, dans les deux cas ciblés (liquidation et exploitation illégale), plutôt que de faire perdurer un système inefficace et chronophage touchant tous les industriels concernés.

### UNE SOLUTION

La mesure consiste en trois éléments:

1. Supprimer l'obligation de garantie financière pour le risque de pollution des sols qui est spécifique à la France et la remplacer par une contribution alimentant un fonds friche.
2. Améliorer le recouvrement des dépenses correspondantes de mise en sécurité environnementale du site en cas de liquidation de l'entreprise à l'origine de la pollution, par exemple en l'inscrivant dans la liste des créances privilégiées.
3. Permettre sans délais, en cas d'exploitation illégale d'un site, la consignation de sommes en cas de non-respect des mesures conservatoires imposées par l'administration.

## #9 – Réduire les délais de la commission nationale du débat public pour l'industrie verte

Aujourd'hui, un grand projet d'industrie verte doit faire l'objet, sous l'égide de la CNDP (*Commission Nationale du Débat Public*), d'un débat public ou d'une concertation préalable, dont l'organisation nécessite au moins 6 mois. Cette mesure permettrait de raccourcir les délais pour ces projets. Elle permettrait de remettre la France dans la course internationale pour l'implantation des grands sites d'industrie verte.

### UN PROBLÈME

Les projets industriels d'une certaine taille sont soumis, d'office ou à la demande de la CNDP, à l'organisation d'un débat ou d'une concertation préalable piloté par celle-ci (les seuils sont à 300 et 600 M€ d'investissement tout compris). Ils sont peu nombreux (quelques unités par an), mais néanmoins très visibles et principalement liés à l'industrie verte (batteries notamment).

Il s'agit souvent de projets pour lesquels la France est en concurrence internationale alors que nos délais moyens sont plus élevés que chez nos voisins. Pour mémoire, la CNDP est une spécificité française.

Une phase amont avec la CNDP dure au moins 6 mois et vient s'ajouter au processus de permis de construire, d'autorisation environnementale et d'enquête publique dont la durée moyenne constatée est de 17 mois.

### UNE SOLUTION

La mesure consiste à réduire les délais de passage en CNDP pour les projets relatifs à l'industrie verte. Une alternative pourrait être de les exonérer de passage en CNDP dès lors qu'ils contribuent à la décarbonation.

# #10 – Paralléliser et améliorer les procédures administratives pour accélérer la réindustrialisation

En renforçant la consultation du public et en lançant en même temps les différentes instructions administratives, l'objectif de cette mesure est d'améliorer la participation du public à la définition des projets industriels et d'accélérer les procédures pour faciliter la réindustrialisation de la France.

Cette mesure permettra de gagner trois mois une fois le dossier déposé, et même souvent davantage, en évitant les temps de passage de relais ou de blocage entre administrations. En outre, en amont du dépôt du dossier, un accompagnement renforcé du demandeur sera mis en place pour qu'il soit à même de bien identifier les enjeux, notamment environnementaux, et d'y apporter les réponses adaptées.

Lors de la consultation, la transparence des avis rendus permettra au public d'être davantage partie prenante de l'évolution du projet, jusqu'à l'arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus.

## UN PROBLÈME

La procédure d'autorisation environnementale nécessaire pour mener un projet industriel prend **9 mois**, dont 1 mois seulement est consacré à la consultation effective du public, qui intervient tardivement dans la procédure. En pratique, la durée moyenne est encore supérieure (17 mois versus 8-9 mois en Allemagne) car la procédure comporte des points de blocage où le porteur de projet doit attendre des réponses de différentes entités (tribunal administratif, avis de l'autorité environnementale et réponse du demandeur, rapport du commissaire enquêteur) avant de poursuivre la procédure.

De surcroît, la procédure comporte des variantes multiples entre lesquelles il faut choisir pour, quand cela est possible, gagner quelques semaines, et cette complexité devient illisible tant pour les demandeurs que pour les administrations.

Le délai de 17 mois après le lancement de la procédure est un frein sérieux à l'attractivité de la France en matière industrielle, notamment en cas de concurrence internationale pour un grand projet.

## UNE SOLUTION

La mesure consiste à :

- Allonger la durée de la consultation du public de 1 à 3 mois en la faisant débiter dès le début de la procédure et non en fin d'instruction.
- Réaliser de manière simultanée et dès le début de la procédure la consultation du public, et les diverses consultations administratives qui sont aujourd'hui réalisées en série (DREAL et autres services de l'État, autorité environnementale, collectivités).
- Mettre en place au sein des DREAL une cellule d'accompagnement des porteurs de projets dans la constitution de dossiers d'une meilleure qualité.

La consultation du public sera conduite par un commissaire enquêteur choisi par le préfet sur les listes des tribunaux administratifs. Elle comportera une réunion publique d'ouverture et une de clôture, avec le demandeur, ainsi qu'une consultation par voie électronique. Elle permettra à chacun de connaître, au fur et à mesure de leur émission, les avis de tous, y compris ceux des administrations et les réponses du demandeur. Cette évolution de la procédure garantira que l'avis de l'autorité environnementale soit porté à la connaissance dans le cadre de l'enquête publique pendant 1 mois.



# #11 – Favoriser l'économie circulaire industrielle en France

La mesure permettra de faciliter le réemploi de déchets dans l'industrie verte en améliorant la sortie du statut de déchet et en facilitant leur réemploi au sein des grandes plateformes industrielles. Elle facilitera l'économie circulaire et participera donc à réduire nos besoins en matières premières et en énergie.

Elle permettra enfin de sanctionner des comportements qui nuisent à la disponibilité en France de déchets utiles à l'économie circulaire et au bon fonctionnement des filières de responsabilité élargie des producteurs.

## UN PROBLÈME

Le cadre légal actuel impose des conditions pour la réutilisation de déchets pour fabriquer de nouvelles matières premières sans mise en danger de la santé et l'environnement (matelas, batteries), qui peuvent entrer en contradiction avec notre objectif de développement du recyclage des matières premières.

Ce cadre se traduit par l'exigence d'un dossier administratif lourd destiné à démontrer que les conditions sont réunies *a priori*, ce qui peut poser d'importantes difficultés pratiques, par exemple quand il s'agit seulement de fournir des échantillons à un potentiel client.

Même au sein d'une plateforme industrielle où différents exploitants sont dépendants des matières produites par les autres, la question du statut de déchet peut entraver les échanges efficaces de matières et donc la sobriété dans l'usage des ressources.

En revanche, il est possible aujourd'hui, sans sanction, de déclarer l'export de déchets qui seraient utiles à l'économie circulaire puis, en pratique, d'en faire tout autre chose que ce qui a été déclaré une fois qu'ils ont été exportés.

## UNE SOLUTION

La mesure consiste à :

- Simplifier la procédure française de mise en œuvre des textes européens sur la réutilisation de déchets pour fabriquer de nouveaux produits, en respectant les conditions de sortie du statut de déchet (inchangées).
- Permettre que les substances échangées au sein d'une même plateforme industrielle ne prennent pas le statut de déchet.
- Introduire des sanctions pour l'usage à l'étranger d'un déchet de façon non conforme à la déclaration qui en a été faite.

# #12 – Sécuriser les porteurs de projets industriels et clarifier le cadre des contentieux environnementaux

La durée des contentieux peut se compter en années. Des mesures permettant de rendre plus prévisible l'évolution des contentieux et d'en réduire partiellement la durée permettront à davantage de projets d'industrie verte de s'installer en France.

## UN PROBLÈME

De nombreuses mesures ont été prises ces dernières années pour faire évoluer le cadre du contentieux administratif de l'urbanisme et de l'environnement, afin de mieux sécuriser les porteurs de projet tout en respectant le droit au recours.

Ces mesures sont diverses et parcellisées (un seul degré de juridiction pour les seules éoliennes ; un délai de jugement pour les seules énergies renouvelables hors éoliennes ; des restrictions en urbanisme pour les seuls logements ; une possibilité de dommages et intérêts en cas de recours abusif pour le seul cas de l'urbanisme).

Certains porteurs de projets sont très inquiets des délais de contentieux possibles, dont la durée se compte en années et dépasse largement les durées de procédure, au point de renoncer purement et simplement aux projets qui font l'objet d'un contentieux sans en attendre l'issue. La durée des contentieux devient un critère déterminant pour les choix de pays d'implantation.

## UNE SOLUTION

Sans perturber le fonctionnement des juridictions administratives ni le droit au recours, deux éléments peuvent être retenus :

- Aligner sur le délai de droit commun (deux mois) le délai de recours des autorisations environnementales, aujourd'hui de quatre mois.
- Prévoir pour toutes les autorisations environnementales, le dispositif de cristallisation des moyens sous le contrôle du juge aujourd'hui applicable aux seules éoliennes.

# #13 – Créer un standard d'excellence environnementale : « le Triple E »

La transformation environnementale et les objectifs européens de neutralité climatique à horizon 2050 offrent une opportunité majeure à notre pays pour valoriser la production sur le territoire français, assise sur un des appareils productifs les plus décarbonés au monde.

- Valoriser l'excellence environnementale des entreprises françaises et européennes qui s'engagent dans une trajectoire ambitieuse de décarbonation.
- Inciter et accélérer la bascule verte des processus de production.
- Passer d'une logique de *reporting* à l'opérationnalisation de la transformation des entreprises, et aboutir à un tableau de bord de la transformation environnementale.
- Favoriser de manière systémique les trajectoires de décarbonation des entreprises dans l'achat public et privé national et local, l'accès au financement.

## UN PROBLÈME

L'excellence environnementale française n'est pas suffisamment valorisée dans la commande publique et privée, alors qu'il s'agit d'un avantage compétitif majeur. Le critère prix reste encore trop souvent la seule variable d'ajustement.

La profusion des labels, standards et référentiels de toute sorte crée de la confusion chez les consommateurs et rend illisible l'origine du produit.

Pour procurer un avantage compétitif écologique aux entreprises qui produisent sur le territoire national et celles, à l'échelle européenne, qui produisent selon les mêmes exigences élevées de décarbonation et de préservation de l'environnement, il est indispensable de concevoir un standard simple et lisible.

## UNE SOLUTION

Le standard EEE (Excellence Environnementale Européenne) sera « un standard volontaire » proposé à toutes les entreprises produisant sur le territoire français fondé sur un tronc commun ramassé d'indicateurs, de labels et de normes existants (ISO, ECOVADIS) ou à venir (CSRD).

Il incorporera les trois thématiques clés procurant un avantage compétitif écologique aux entreprises produisant en France : énergie décarbonée, biodiversité, analyse du cycle de vie.

Le standard EEE devra s'apprécier par taille d'entreprise, par secteur, et de façon dynamique.

# #14 – Mieux accompagner les entreprises dans leur diagnostic de décarbonation et renforcer l’obligation de publication d’un BEGES et d’un plan de transition

Pour décarboner l’industrie, la mesure est la première étape de l’action : la réalisation d’un bilan d’émission de gaz à effet de serre et d’un plan de transition sont des indispensables qui doivent être réalisés par chaque entreprise. Il s’agit donc de les développer, en renforçant l’obligation de publication de ces plans, en conditionnant certaines aides à cette « éco-transparence » et en accompagnant les PME dans leur diagnostic.

## UN PROBLÈME

**57%**

Part des entreprises qui ne respectent pas leurs obligations en matière de bilan de gaz à effet de serre (BEGES), et de publication d’un plan de transition<sup>1</sup>.

La réalisation d’un BEGES permet d’identifier les sources principales d’émissions d’une entreprise.

Couplé à un plan de transition, ils donnent une feuille de route pour décarboner les activités d’une entreprise.

La publication du BEGES et du plan de transition est obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés : il s’agit d’une mesure de transparence sur l’impact carbone, mais qui reste trop peu respectée.

## UNE SOLUTION

Pour améliorer la transparence des entreprises en matière environnementale, les dispositifs de contrôle et de sanctions de respect des obligations de publication du BEGES doivent être renforcés.

La mesure et le diagnostic carbone doivent être adaptés à la taille de l’entreprise : il faut ainsi offrir un accès privilégié (BEGES simplifié) et des aides à la réalisation pour les TPE, PME et PMI.

Enfin, la réalisation d’un BEGES permet de guider les investissements d’une entreprise pour se décarboner. Ainsi, les demandes de soutien public pour des aides à la transition et à la décarbonation devraient être conditionnées à la production d’un BEGES et d’un plan de transition, *a minima* pour les entreprises soumises à l’obligation légale.

<sup>1</sup> Source ADEME, 2022

# #15 – Favoriser les produits verts dans les achats publics

L'objectif est que les acheteurs publics (État, hôpitaux, collectivités, opérateurs publics) soient aussi à l'aise avec la comptabilité carbone et environnementale qu'avec la comptabilité financière pour prioriser les produits verts, à faible empreinte carbone et environnementale dans les politiques d'achats. Cela s'inspire notamment du modèle de la SNCF qui prend en compte, dans ses achats, le coût carbone et pas uniquement le coût financier.

Une commande publique plus verte offrira ainsi un débouché fiable et durable à une industrie française et européenne décarbonée.

## UN PROBLÈME

La commande publique représente<sup>2</sup> plus de 150 milliards € par an, mais moins de 20 % des marchés publics intègrent des considérations environnementales.

La loi Climat et Résilience (2021) a introduit l'obligation de clauses environnementales dans les appels d'offre en 2026 et la création de scores environnementaux d'ici 2025.

Pour aller plus vite et plus loin, il faut des clarifications :

- sur le plan technique : comment identifier simplement les produits « verts » ;
- sur le plan juridique : comment intégrer efficacement les critères environnementaux dans les appels d'offre face aux critères de prix.

## UNE SOLUTION

La mesure vise à favoriser les produits verts dans les achats publics en :

- accélérant la mise en œuvre obligatoire de critères environnementaux dans les appels d'offres publics pour des secteurs clés (dès 2024).
- mettant au même plan dans la loi performances écologique et économique des offres.
- permettant d'exclure les entreprises qui ne respectent pas les obligations de transparence environnementale (ex : bilan d'émissions de gaz à effet de serre).
- accélérant le déploiement des indicateurs environnementaux simples : score environnemental (notamment « coût carbone ») d'un produit, « Triple E » (cf. proposition 13).

<sup>2</sup> OECP

# #16 – Garantir une stabilité des normes sur 5 ans pour donner de la visibilité aux porteurs de projets industriels

Prévisibilité, lisibilité et stabilité des normes écologiques sont indispensables afin que les entreprises passent d'une logique de mise en conformité et de *reporting* coûteux à celle de l'investissement de long terme dans la transformation environnementale.

## UN PROBLÈME

Les entreprises qui produisent en France sont soumises à un stock de 400 000 normes qui s'accroît à un rythme galopant de plus de 720 normes/an, depuis 10 ans.

Les normes environnementales ne font pas exception. En 2020, sur 923 nouvelles normes créées, 240 concernaient l'environnement, soit 26% du flux (législatif, réglementaire).

Les directives en préparation à l'échelle de l'Union Européenne (CSRD, CSDDD) vont accroître dans les prochaines années le flux normatif dans ce domaine.

Pour mener la transformation environnementale de façon effective, opérationnelle et réussie, il importe que les entreprises puissent évoluer dans un cadre stable, prévisible et lisible.

## UNE SOLUTION

Elle pose un principe clair : une norme environnementale ne peut être modifiée ou remplacée dans un délai de 5 ans après son entrée en vigueur effective (publication des textes d'application), sauf impératif d'ordre public ou norme plus efficace (écologiquement ou économiquement).

Pour conforter ce principe, une instance souple, *ad-hoc*, pourrait être réunie régulièrement : le Conseil de la simplification écologique (ministère de l'Économie, de l'Écologie, SGG)

Ce conseil serait chargé d'identifier et de produire une analyse d'impact écologique et économique (*ex-ante*) de tout texte législatif (d'initiative gouvernementale ou parlementaire) ou réglementaire modifiant le cadre normatif de la transformation environnementale. Il formulerait régulièrement des mesures de simplifications d'ordre législatif ou réglementaire.

# #17 – Créer un label « Industrie verte »

Cette mesure a pour objectif de décliner le label « Triple E » (proposition 13) à l’épargne privée, afin d’assurer une promesse climatique claire à l’épargnant et de favoriser ainsi une meilleure allocation de l’épargne privée vers l’atteinte des objectifs climatiques français et européens.

### UN PROBLÈME

Les labels d’Etat français n’ont pas adopté d’approche spécifiquement adaptée au financement du verdissement et de la réindustrialisation de l’économie française.

- **Le label ISR** est en cours de refonte. En l’état, le label se veut généraliste, ce qui signifie qu’il s’adresse à des investisseurs de détail avec une démarche d’investissement équilibrée sur les piliers E, S et G, et reste limité aux fonds d’investissement en valeurs mobilières et aux fonds de gestion d’actifs immobiliers
- **Le label Greenfin** est dédié spécifiquement à la transition énergétique et écologique, mais les critères en sont restrictifs et son encours assez faible.

### UNE SOLUTION

Il s’agirait de décliner le label triple E et de créer un label Industrie Verte applicable aux fonds centrés sur la décarbonation de l’économie, et investissant dans des entreprises déjà vertueuses ou dans des entreprises engagées dans leur transition environnementale avec une trajectoire et des objectifs clairement définis.

- **Ce label s’inscrit dans la démarche Triple E (proposition 13)**
- Le label aurait vocation à couvrir un champ large de classes d’actifs (actions, obligations, capital-investissement) afin de correspondre aux différents profils de risque des investisseurs ;
- Les fonds seraient labellisés s’ils respectent une grille de critères environnementaux ou de transition en matière de sélection des titres, et produisent des indicateurs de performance restreints, mais pertinents, dont le respect serait évalué lors des audits de suivi du fonds.
- De même, le label devrait être inscrit dans la stratégie de planification écologique du gouvernement.
- En cas de non-respect des critères relatifs à la transition environnementale définis dans le référentiel du nouveau label, le fonds devrait être dans l’obligation de retirer l’entreprise concernée de son portefeuille.
- La complémentarité avec les labels existants devrait être assurée aussi bien en termes d’objectifs affichés que d’investissements visés.

# #18 – Transformer le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) en un « Livret Vert »

Le livret vert permettrait de flécher une partie de l’épargne des Français vers des investissements en faveur de l’industrie verte et, de manière plus large, de la décarbonation de l’économie.

## UN PROBLÈME

Le LDDS actuel ne permet pas de flécher l’épargne des Français vers une affectation précise, *a fortiori* verte, ces encours étant entièrement fongibles au bilan des banques. Or, transformer la France en nation verte nécessite de mieux flécher une partie des gisements d’épargne disponibles.

Par ailleurs, le financement de la décarbonation de l’économie requiert une plus grande prise de risque des investisseurs. Dans un univers prudentiel contraint pour les institutions financières, une partie de ce risque (et de l’espérance de rendement associée) a vocation à être assumée directement par les épargnants, ce qui est peu compatible avec au moins deux caractéristiques de l’épargne réglementée, que sont sa liquidité totale et son rendement fixé par l’État.

## UNE SOLUTION

**Transformer le LDDS en un « livret vert », qui serait composé de deux compartiments.** Le versement sur le premier compartiment serait conditionné à un versement complémentaire sur le second.

Le premier correspondrait au LDDS actuel, dont les grandes caractéristiques resteraient inchangées : rendement fixé par l’État ; garantie sur le capital et les intérêts ; liquidité totale pour retirer les fonds ; plafond réglementaire au-delà duquel les versements sont impossibles.

Le second compartiment correspondrait à un produit d’épargne financière distribué par les réseaux bancaires. Ce compartiment financerait un univers d’investissement large et labellisé par l’État, en bénéficiant d’un régime fiscal-social incitatif.



# #19 – Créer un « Livret Climat » pour les mineurs

Produit d'épargne dédié aux mineurs et fléchant les sommes collectées vers le financement de la transition énergétique et écologique, le Livret Climat permettrait de constituer une épargne de long terme afin de préparer l'entrée dans la vie active des mineurs tout en contribuant au financement d'un modèle de développement plus durable.

## UN PROBLÈME

L'épargne des mineurs est aujourd'hui principalement orientée dans des placements de court terme, ne permettant pas de soutenir la transition de long terme de nos entreprises.

Pourtant, l'épargne des plus jeunes est le plus souvent une épargne visant un horizon long, constituée par des parents souhaitant préparer l'entrée de leurs enfants dans l'âge adulte. Elle pourrait donc constituer un levier particulièrement adapté au financement de long terme d'une économie de demain plus propre et plus respectueuse de l'environnement.

La création d'un nouveau produit d'épargne dédié aux mineurs et destiné à financer la transition écologique permettrait de rediriger l'épargne placée en leur nom sur des livrets réglementés ou sur de l'assurance-vie en fonds euros vers un produit de long terme, orienté vers le financement de la transition des entreprises et préparant l'avenir des plus jeunes.

## UNE SOLUTION

Le Livret Climat serait un nouveau produit d'épargne dédié aux mineurs dont les principales caractéristiques seraient les suivantes :

- Ouverture possible dès la naissance et à tout moment, avec un seul compte par enfant et à son nom ;
- Blocage du compte jusqu'à la majorité, avec des possibilités de déblocage exceptionnel (invalidité, décès) ;
- Capital garanti à terme ;
- Plafond d'en-cours de 12 000 € ;
- Traitement fiscal et social favorable.

- Orientation vers des supports de gestion collective soumis à des critères d'investissement favorables financement de la transition écologique.

L'attractivité du produit reposerait sur sa finalité : contribuer au financement d'objectifs de long terme, comme le développement des infrastructures, la décarbonation des industries et les secteurs innovants.

# #20 – Accroître le financement des entreprises non-cotées engagées dans la transition grâce à l'épargne retraite et l'assurance vie

Adaptés aux préférences de chaque épargnant, les modes de gestion profilés permettent une meilleure allocation de l'épargne. Ils pourraient conduire à canaliser plusieurs milliards d'euros par an vers la réindustrialisation verte de la France tout en offrant davantage de diversification et de rentabilité pour l'épargnant.

## UN PROBLÈME

La décarbonation de l'économie se fera par la transition de nos écosystèmes de PME et ETI. Or, ces entreprises, contrairement aux grandes entreprises cotées, n'ont le plus souvent pas directement accès aux marchés financiers. Une part plus importante de l'épargne des Français doit donc pouvoir financer les entreprises non-cotées.

Avec un encours cumulé de plus de 2 000 Mds€, l'assurance-vie et le PER constituent les produits d'épargne les plus adaptés au financement de la transition des entreprises par les particuliers. Toutefois, la part de cet encours finançant les entreprises reste bien trop limitée.

- La part de capital-investissement dans les actifs des assureurs-vie reste marginale (1,3% des investissements au T1 2022 pour 30 Mds€ de fonds investis)
- Alors que le PER est un produit particulièrement adapté à un horizon d'investissement de long terme, seuls 2,5% de l'encours étaient investis dans des titres de PME ou d'ETI au 31 décembre 2021.

## UNE SOLUTION

**Prévoir une part minimale d'actifs finançant les entreprises non cotées engagées dans une démarche de transition énergétique et écologique dans les grilles de gestion pilotée par horizon du plan d'épargne retraite**, prévues par défaut. Ce niveau s'adapterait en fonction du profil de risque de l'épargnant et diminuerait à l'approche de l'âge de la retraite.

**Prévoir une obligation de présentation d'une gestion pilotée adaptée au profil de chaque épargnant pour l'assurance-vie.** La grille pourrait prévoir, en fonction du profil, un minimum d'actifs non cotés incluant des entreprises engagées dans une démarche de transition énergétique et écologique. Un devoir de conseil exercé tout au long de la vie du contrat permettrait d'adapter les profils et de sécuriser l'épargne.

# #21 – Prioriser l'effet de levier en renforçant les mécanismes de la garantie verte

Une telle mesure permettrait une meilleure incitation du secteur privé au financement d'investissements industriels verts en fonds propres et en dette tout en répondant à la demande des industriels, notamment des PME, de renforcer la portée de ces mécanismes.

## UN PROBLÈME

Bpifrance propose de nombreux types de garanties permettant de couvrir une partie de la perte finale d'un établissement prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur, moyennant une cotisation payée par la banque ou par l'emprunteur.

Cette garantie couvre entre 50 et 70% du montant emprunté. Cependant, l'offre de garanties de Bpifrance ne couvre aujourd'hui que des montants inférieurs à 1,5M€, et aucun dispositif n'est spécifiquement dédié à la transition écologique.

## UNE SOLUTION

Il s'agirait de proposer des garanties spécifiques dédiées aux investissements de la réindustrialisation verte de la France. Ces garanties pourraient être mises en œuvre par Bpifrance sur les prêts des banques à destination des industriels mais également à destination des fonds d'investissement.

Dans cette optique, Bpifrance pourrait par exemple proposer une garantie de sous-performance relative pour les fonds d'investissements industriels.

Les fonds s'engageraient sur une atteinte d'un taux de rentabilité à l'issue du projet. Bpifrance couvrirait, chaque année, le différentiel de taux.

Par ailleurs, l'Etat (sous réserve d'une reconnaissance de compatibilité avec le régime des aides d'Etat européen) pourrait garantir un fonds de place abondé par des investisseurs privés (notamment les assureurs) et chargé de financer en prêts participatifs et obligations subordonnées des PME et ETI souhaitant investir dans la décarbonation de leur activité, ou présentes dans les secteurs stratégiques pour la transition écologique.

# #22 – Lancer une grande campagne de communication sur les métiers de l'industrie

Cette mesure vise à « donner envie » d'industrie en changeant son image et en reflétant mieux la contribution indispensable de l'industrie à la transition écologique.

## UN PROBLÈME

**80%**

des jeunes de 18 à 34 ans associent au mot « industrie » les termes de « pollution », « travail à la chaîne », « pénibilité » et « conditions de travail difficiles » (enquête 2019).

## UNE SOLUTION

Il est proposé de lancer une grande campagne de communication gouvernementale sur les métiers de l'industrie et leur importance pour la transition écologique.

Une partie de l'enveloppe dédiée aux compétences et à la formation de France 2030 pourrait être fléchée pour une campagne de communication et la mise en œuvre d'un événement emblématique.

Événementiel : Rapprochement des grands rendez-vous de l'industrie (Global Industrie/Viva Fabrica) et montée en puissance de la semaine de l'industrie

Communication : Grande campagne gouvernementale adaptée aux différents publics acteurs de l'orientation : parents, professeurs, élèves.

# #23 – Faire découvrir les métiers de l'industrie dès le collège en impliquant les entreprises

La décision d'orientation et les passions naissent avec des rencontres. Pour montrer l'industrie d'aujourd'hui et ses métiers, l'industrie a besoin d'incarnation.

Il est essentiel que le lien école-entreprise soit développé et renforcé, afin de faire découvrir les métiers de l'industrie aux jeunes et mettre en avant des rôles modèles.

## UN PROBLÈME

# 30%

Des études<sup>3</sup> ont montré qu'une simple intervention de 2h devant des jeunes filles augmentait de 30% leur choix d'orientation vers des cursus scientifiques.

## UNE SOLUTION

Pour qu'il n'y ait pas un seul jeune qui termine son collège sans avoir entendu parler d'industrie, le monde éducatif et le monde économique doivent se parler. Dans le cadre des heures de découverte des métiers, les jeunes doivent pouvoir échanger dans leurs classes avec des industriels, aller sur un site industriel ou monter un projet avec une entreprise industrielle du territoire.

Pour le mettre en place il faut outiller les établissements et les entreprises, il est donc proposé de mettre en place une Charte Ecole/Entreprise « Clé en main » pour la découverte des métiers à partir d'un groupe composé de personnalités qualifiées des deux mondes.

Dans ce cadre, une réflexion sur la transformation du stage de 3<sup>ème</sup> pourra également être menée.

Par ailleurs, il est important d'avoir une réflexion sur les interlocuteurs de ces jeunes. Comme le partage entre pairs fonctionne, il est proposé que des apprentis puissent venir à la rencontre des jeunes collégiens. Par ailleurs, il faudra s'assurer de mettre en lumière des rôles modèles auprès desquels les jeunes peuvent s'identifier dans le cadre de ces journées découvertes des métiers.

<sup>3</sup> Institut des Politiques Publiques – Note n°45

# #24 – Rendre obligatoire l'affichage du taux d'emploi et des salaires en sortie de formation sur toutes les plateformes d'orientation

Cette mesure permet de rendre l'industrie plus attrayante – pour les jeunes, leurs familles et leurs professeurs – en faisant la lumière sur les débouchés et les salaires qu'elle offre.

Elle permet de mieux orienter les jeunes dans leur choix de formation et ainsi d'améliorer leur insertion professionnelle.

## UN PROBLÈME

Le déficit d'attractivité de l'industrie auprès des jeunes provient pour partie de l'impression que le secteur « paye mal ».

Le faible taux d'emploi en sortie de certaines filières provient, lui, du fait que certains étudiants sont mal orientés – soit parce qu'ils étudient dans des filières où le nombre de places excède les besoins du marché de l'emploi, soit parce qu'ils étudient dans des filières qui mènent à des métiers qu'ils ne souhaitent pas exercer.

## UNE SOLUTION

Cette mesure consiste à indiquer sur toutes les plateformes (e.g. Parcoursup, Mon Master, Onisep) d'information ou d'inscription à des formations, courtes ou longues, généralistes ou professionnelles, deux informations-clés permettant d'éclairer le choix de formation des jeunes et de leur famille :

- Taux d'emploi en sortie de cursus et pérennité de l'emploi ;
- Conditions salariales moyennes en sortie de cursus.

# #25 – Doubler le nombre d'écoles de production et renforcer les Campus des Métiers et des Qualifications sur l'ensemble du territoire

**Objectif : Atteindre 100 écoles de production d'ici 2027, doubler le nombre d'apprenants en Campus des Métiers et des Qualification d'excellence.**

## UN PROBLÈME

Renforcées en 2018, les écoles de production délivrent des formations qualifiantes et insérantes fondées sur une pédagogie du « faire pour apprendre ». Ces écoles forment à une dizaine de métiers qui peinent à recruter (menuiserie, usinage, chaudronnerie, restauration, métiers du bois, paysagers et du numérique).

Les écoles de production contribuent efficacement aux objectifs de lutte contre le décrochage scolaire (dès 15 ans) et le chômage des jeunes (qualification et insertion). Ayant fait ses preuves, ce modèle doit être pérennisé.

Créés en 2018, les Campus des métiers et qualifications ont également démontré leur capacité à fédérer tous les acteurs de la formation et des compétences sur un territoire à la préparation aux métiers d'avenir. Ce modèle gagne à être étendu.

## UNE SOLUTION

Il s'agit de continuer de soutenir ces nouveaux modèles en augmentant le nombre d'écoles de production en identifiant un modèle de financement pérenne en lien avec les acteurs économiques.

Pour les Campus des Métiers et des Qualifications, la couverture sectorielle et le maillage territorial doivent être complétés pour parvenir à des académies dans chaque territoire et proposer, au plus près des lieux de production, des parcours de formation adaptés en lien avec les entreprises et acteurs technologiques du territoire.

# #26 – Renforcer les filières de production des lycées professionnels et leurs partenariats avec les entreprises

L'industrie verte a besoin de soudeurs, de techniciens de maintenance et d'installateurs de panneaux solaires. Cette mesure a vocation à adapter les offres de formation aux besoins des entreprises à moyen et long terme.

Une plus grande participation des entreprises dans la gouvernance des lycées professionnels et un conseil stratégique de la filière professionnelle permettraient de renforcer l'adéquation des formations proposées avec les besoins de l'économie. Cette vision stratégique pourrait outiller la détermination d'objectifs macroéconomiques nécessaires au pilotage de la carte des formations délivrées.

## UN PROBLÈME

Ces dix dernières années, la carte de formation des lycées professionnels s'est renforcée sur les filières tertiaires au détriment de l'industrie. Cette déformation de la carte des lycées professionnels ne répond plus aux besoins de l'économie et de sa décarbonation : le taux d'emploi et les salaires à la sortie sont plus élevés pour les formations de production et les besoins de ces filières sont croissants. Ce désalignement dessert les élèves qui se retrouvent parfois dans une situation précaire et renvoie une image négative des lycées professionnels considérés parfois comme « voie de garage » au lieu d'une filière d'excellence.

Cela est dû, pour partie, au processus de décision de la carte de formation qui se fonde principalement sur des critères opérationnels (ressources financières et humaines) défavorables à l'industrie sans prise en compte des objectifs stratégiques de l'économie et de sa décarbonation, définis par les études de prospective.

L'inadéquation entre la carte de formation et les besoins de l'économie est aussi liée à l'absence d'organe de rencontre et de communication entre le monde économique et celui de l'éducation.

## UNE SOLUTION

Nous proposons la participation des entreprises au conseil d'administration des lycées professionnels et la mise en place d'un organe national de rencontre et de communication entre les entreprises et la filière professionnelle, dont le rôle serait d'avoir une vision macroéconomique de la transformation des formations.

Cet organe aura également vocation à renforcer l'ancrage local des lycées professionnels, en fixant :

- Des objectifs nationaux quant à la participation d'entreprises et conseillers d'insertion professionnels dans les conseils d'administration des lycées professionnels ;
- Des objectifs nationaux de nombre de partenariats et de mentorats entre les lycées professionnels et les entreprises sur le modèle des lycées PTech.

Cet organe serait composé de représentants du monde éducatif, des régions, du monde économique, et d'économistes. Il pourrait être présidé par une personnalité emblématique pour les jeunes.



# #27 – Former plus aux métiers de l'industrie : augmenter le vivier industriel en école, à l'université et par la formation professionnelle

Cette mesure vise à répondre aux besoins de l'industrie en augmentant le vivier industriel de talents, notamment en renforçant les capacités des écoles d'ingénieurs et des formations scientifiques universitaires.

## UN PROBLÈME

# 54 000

C'est le déficit d'ingénieurs dans le champ de l'industrie et de l'informatique à l'horizon 2030. Les projections en besoin de main d'œuvre disponible identifient un déficit à horizon 2030 pour les métiers industriels en confrontant les créations nettes d'emploi et les départs en retraite d'un côté et les entrées de jeunes diplômés sur le marché du travail de l'autre. Les estimations tablent sur un déficit de 54 000 postes d'ingénieurs dans l'industrie et l'informatique, soit un manque de 5 400 ingénieurs formés par an. Le déficit est également en hausse pour les cadres intermédiaires diplômés du premier cycle en sciences ou mention industrielle.

## UNE SOLUTION

Pour répondre à cet enjeu, plusieurs solutions sont envisagées. La première consiste à augmenter les viviers de talents en amont, en féminisant les effectifs des parcours de formation d'ingénieur et en y augmentant la mixité sociale. En aval il s'agit de favoriser la reconnaissance du titre d'ingénieur par la VAE.

L'autre piste envisagée est l'ouverture de places supplémentaires dans les IUT et licences professionnelles, écoles d'ingénieurs, formations en master et doctorats scientifiques. Il s'agira de proposer des offres de formation en lien avec les besoins des entreprises en termes de transition écologique et de décarbonation de l'industrie.

## #28 – Expérimenter l'introduction d'objectifs de féminisation dans les classes préparatoires scientifiques

L'industrie compte environ 30% de femmes avec de fortes disparités selon les secteurs. Cette inégalité se retrouve parmi les diplômés des métiers de l'industrie et notamment ceux issus des écoles d'ingénieurs : le taux de féminisation de ces écoles est en moyenne de 28%.

Cette mesure créerait un signal fort quant à la volonté de féminiser les cursus d'ingénieur et de redonner aux filles et aux femmes leur juste place dans l'industrie.

En étant mis en place dans les classes préparatoires, les objectifs parleraient aux filles en collège et lycée (« il y a une place pour moi après le bac en prépa ») et créerait ainsi un vivier de recrutement pour les écoles d'ingénieur.

### UN PROBLÈME

L'industrie est faiblement féminisée (environ 30% femmes vs. 70% hommes) en particulier dans la métallurgie, l'extraction, ou la construction de machines et de véhicules. Cela est en partie dû à une proportion moindre de filles que de garçons à chaque étape de l'enseignement technique et scientifique.

Elles sont en effet moins nombreuses (45%) que les garçons en filière scientifique générale au lycée et en classes préparatoires : 40% en moyenne, dont 75% en filière littéraire, 55% en filière commerciale et 30% dans les filières scientifiques – plutôt de sciences de la vie que de sciences « dures ».

Elles sont ensuite environ un peu moins de 30% en écoles d'ingénieur contre plus de 70% de garçons.

### UNE SOLUTION

Cette mesure consiste à introduire des objectifs quantitatifs contraignants de féminisation des classes préparatoires scientifiques de sciences dures (MP/PC/SI).

Par ailleurs, il s'agirait d'ouvrir des voies d'accès aux écoles d'ingénieurs depuis les classes préparatoires BCPST (« agro-véto ») et BL (littéraires éco-sciences).

L'objectif serait d'atteindre dans toutes les écoles 30% en 2030 et 40% en 2040.

L'outil de pilotage de l'index de l'égalité prévu par la loi Rixain de 2021 pourrait être utilisé.

# #29 – Renforcer l'adéquation entre la formation continue et la transition écologique dans l'industrie

Cette mesure vise à réduire les tensions de recrutement actuelles dans l'industrie, anticiper les besoins en compétences en lien avec France 2030 et d'accompagner la transformation des compétences pour concilier transition écologique et emploi industriel.

## UN PROBLÈME

# 60 000

Emplois non pourvus dans l'industrie et 160 000 nouveaux emplois pour une réindustrialisation verte à horizon 2030 en suivant les stratégies de France 2030.

## UNE SOLUTION

Pour répondre aux tensions actuelles de recrutement dans l'industrie, il est proposé d'inclure l'industrie dans le plan Métiers en tension de Pôle emploi, en se focalisant sur 7 métiers industriels en forte tension, de niveau d'expertise « basique », représentant plus de 50 000 postes à pourvoir.

Pour concilier transition écologique et emplois industriels, il est proposé d'adapter les dispositifs de transition professionnels dont TranCo pour répondre aux besoins de reconversion industrielle liée à la transition. En particulier, la filière automobile, impactée par la fin des moteurs thermiques nécessite un dispositif adapté.

Pour anticiper des tensions de recrutement à moyen terme, il est proposé d'augmenter la capacité des filières courtes, en particulier sur les métiers en tension à horizon 2025-2030, en simplifiant les dispositifs de certifications par les ministères et en harmonisant les référentiels de compétences entre les branches professionnelles.



Lined writing area with multiple horizontal lines.

Lined writing area with 32 horizontal blue lines.



